

## Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement 2015/830

### RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Code: 411 00 14790-2770  
Dénomination: ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination: Colle polychloroprène à base de solvant  
supplémentaire

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale: Meccanocar Italia S.r.l.  
Adresse: Via San Francesco, 22  
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)  
Italy  
Tél. +39 0587 609433  
Fax +39 0587 607145

Courrier de la personne compétente,  
personne chargée de la fiche de données de sécurité. [moreno.meini@meccanocar.it](mailto:moreno.meini@meccanocar.it)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à N° d'appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### RUBRIQUE 2. Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2015/830. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

#### Classification et indication de danger:

Liquide inflammable, catégorie 2	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
Toxicité pour la reproduction, catégorie 2	H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Danger par aspiration, catégorie 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Irritation oculaire, catégorie 2	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL

unique, catégorie 3

Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique,  
catégorie 2

H411

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets  
néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de  
danger:Mentions  
d'avertissement:

Danger

Mentions de danger:

<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H361fd</b>	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence:

<b>P210</b>	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
<b>P331</b>	NE PAS faire vomir.
<b>P201</b>	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
<b>P280</b>	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
<b>P308+P313</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
<b>P301+P310</b>	EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

Contient:

TOLUENE  
N-HEXANE  
NAPHTA LEGER (PETROLE), HYDRODESULFURE ET DESAROMATISE  
COLOPHANE  
ACETATE D'ETHYLE

## 2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

## ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL

## RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

## 3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification 1272/2008 (CLP)
<b>NAPHTA LEGER (PETROLE), HYDRODESULFURE ET DESAROMATISE</b> CAS 92045-53-9 CE 295-434-2 INDEX 649-383-00-1	$30 \leq x < 32,5$	Flam. Liq. 2 H225, Asp. Tox. 1 H304, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Aquatic Chronic 2 H411, Note de classification conforme à l'annexe VI du Règlement CLP: P
<b>TOLUENE</b> CAS 108-88-3 CE 203-625-9 INDEX 601-021-00-3 N° Reg. 01-2119471310-51-XXXX	$23,5 \leq x < 25$	Flam. Liq. 2 H225, Repr. 2 H361d, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 3 H412
<b>ACETATE D'ETHYLE</b> CAS 141-78-6 CE 205-500-4 INDEX 607-022-00-5 N° Reg. 01-2119475103-46-XXXX	$20 \leq x < 21,5$	Flam. Liq. 2 H225, Eye Irrit. 2 H319, STOT SE 3 H336, EUH066
<b>1,2-DICHLOROPROPANE</b> CAS 78-87-5 CE 201-152-2 INDEX 602-020-00-0 N° Reg. 01-2119557878-16-XXXX	$5 \leq x < 6$	Flam. Liq. 2 H225, Carc. 1B H350, Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 4 H332
<b>N-HEXANE</b> CAS 110-54-3 CE 203-777-6 INDEX 601-037-00-0	$3 \leq x < 3,5$	Flam. Liq. 2 H225, Repr. 2 H361f, Asp. Tox. 1 H304, STOT RE 2 H373, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H336, Aquatic Chronic 2 H411
<b>COLOPHANE</b> CAS 8050-09-7 CE 232-475-7 INDEX 650-015-00-7 N° Reg. 01-2119480418-32-XXXX	$1 \leq x < 1,5$	Skin Sens. 1 H317
<b>OXYDE DE ZINC</b> CAS 1314-13-2 CE 215-222-5 INDEX 030-013-00-7 N° Reg. 01-2119463881-32-XXXX	$0,5 \leq x < 0,6$	Aquatic Chronic 1 H410 M=1

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL****RUBRIQUE 4. Premiers secours****4.1. Description des premiers secours**

**YEUX:** Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

**PEAU:** Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

**INHALATION:** Conduire immédiatement la personne à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Appeler aussitôt un médecin.

**INGESTION:** Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS**

Les moyens d'extinction sont les suivants

: anhydride carbonique, mousse et poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit qui n'ont pas pris feu, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes œuvrant à l'arrêt de la fuite.

**MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS**

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange****DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE**

L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Éviter de respirer les produits de combustion.

**5.3. Conseils aux pompiers****INFORMATIONS GÉNÉRALES**

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

**ÉQUIPEMENT**

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

**RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Endiguer la fuite en l'absence de danger.

Veiller au port de dispositifs de protection (dispositifs de protection individuelle indiqués à la section 8 de la fiche des données de sécurité compris) afin de prévenir la contamination de la peau, des yeux et des vêtements personnels. Ces indications sont valables aussi bien pour le personnel chargé du

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

travail que pour les interventions d'urgence.

Éloigner les personnes non équipées de ces dispositifs. Utiliser un appareil anti-déflagration. Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Aspirer le produit déversé dans un récipient approprié. Évaluer la compatibilité du récipient à utiliser avec le produit, faire référence à la section 10. Absorber le produit à l'aide d'un matériau absorbant inerte.

Prévoir une aération suffisante du lieu d'écoulement. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

**RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air). Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Brancher à une prise de terre dans le cas d'emballages de grandes dimensions durant les opérations de transvasement et veiller au port de chaussures antistatiques. La forte agitation et l'écoulement vigoureux du liquide dans les tuyaux et les appareillages peuvent provoquer la formation et l'accumulation de charges électrostatiques. Pour éviter le risque d'incendie et d'explosion, ne jamais utiliser d'air comprimé lors du déplacement du produit. Ouvrir les récipients avec précaution: ils peuvent être sous pression. Ne pas manger, ni boire ni fumer durant l'utilisation. Éviter la dispersion du produit dans l'environnement.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine. Conserver les récipients fermés, à un endroit bien aéré, à l'abri des rayons directs de soleil. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition. Conserver les conteneurs loin des éventuels matériaux/matières incompatibles, faire référence à la section 10.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle**

Références Réglementation:

ESP	España	LÍMITES DE EXPOSICIÓN PROFESIONAL PARA AGENTES QUÍMICOS EN ESPAÑA 2019 (INSST)
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
GBR	United Kingdom	EH40/2005 Workplace exposure limits (Third edition, published 2018)
ITA	Italia	DIRETTIVA (UE) 2017/164 DELLA COMMISSIONE del 31 gennaio 2017
NOR	Norge	Fastsatt av Arbeids- og sosialdepartementet 21. august 2018 med hjemmel i lov 17. juni 2005 nr. 62 om arbeidsmiljø, arbeidstid, stillingsvern mv. (arbeidsmiljøloven) § 1-3, § 1-4 og § 4-5
PRT	Portugal	Ministério da Economia e do Emprego Consolida as prescrições mínimas em matéria de protecção dos trabalhadores contra os riscos para a segurança e a saúde devido à exposição a agentes químicos no trabalho - Diário da República, 1.ª série - N.º 111 - 11 de junho de 2018

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

EU OEL EU Directive (UE) 2017/2398; Directive (UE) 2017/164; Directive 2009/161/UE; Directive 2006/15/CE; Directive 2004/37/CE; Directive 2000/39/CE; Directive 91/322/CEE.  
TLV-ACGIH ACGIH 2019

**TOLUENE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	192	50	384	100	PEAU
VLEP	FRA	76,8	20	384	100	PEAU
WEL	GBR	191	50	384	100	PEAU
VLEP	ITA	192	50			PEAU
TLV	NOR	94	25			PEAU
VLE	PRT	192	50	384	100	PEAU
OEL	EU	192	50	384	100	PEAU
TLV-ACGIH		75,4	20			

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence en eau douce	0,68	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,68	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	16,39	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	16,39	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	13,61	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	2,89	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				8,13 mg/kg bw/d				
Inhalation	226 mg/m3	226 mg/m3	56,5 mg/m3	56,5 mg/m3	384 mg/m3	384 mg/m3	192 mg/m3	192 mg/m3
Dermique				226 mg/kg bw/d				384 mg/kg bw/d

**ACETATE D'ETHYLE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	734	200	1468	400	
VLEP	FRA	1400	400			
WEL	GBR	734	200	1468	400	
VLEP	ITA	734	200	1468	400	
TLV	NOR	734	200			
VLE	PRT	734	200	1468	400	
OEL	EU	734	200	1468	400	
TLV-ACGIH		1441	400			

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

## ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL

Valeur de référence en eau douce	0,24	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,024	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	1,15	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,115	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	650	mg/l
Valeur de référence pour la chaîne alimentaire (empoisonnement secondaire)	0,2	mg/kg
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,148	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				4,5 mg/kg bw/d				
Inhalation	734 mg/m3	734 mg/m3	367 mg/m3	367 mg/m3	1468 mg/m3	1468 mg/m3	734 mg/m3	734 mg/m3
Dermique				37 mg/kg bw/d				63 mg/kg bw/d

**1,2-DICHLOROPROPANE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	47	10			
VLEP	FRA	350	75			
TLV	NOR	185	40			
TLV-ACGIH		46	10			

**Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC**

Valeur de référence en eau douce	0,082	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,008	mg/l
Valeur de référence pour sédiments en eau douce	0,676	mg/kg
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer	0,068	mg/kg
Valeur de référence pour les microorganismes STP	0,59	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	0,088	mg/kg

**Santé –****Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL**

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale		2,29 mg/kg bw/d		0,52 mg/kg bw/d				
Inhalation	28,88 mg/m3	28,88 mg/m3		14,44 mg/m3	57,75 mg/m3	57,75 mg/m3		2,88 mg/m3
Dermique	0,69 mg/kg bw/d	1,03 mg/kg bw/d	0,67 mg/kg bw/d	0,52 mg/kg bw/d	1,39 mg/kg bw/d	2,07 mg/kg bw/d	1,39 mg/kg bw/d	1,03 mg/kg bw/d

**N-HEXANE****Valeur limite de seuil**

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm	
VLA	ESP	72	20			Como n-esano

## ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL

VLEP	FRA	72	20	
WEL	GBR	72	20	
VLEP	ITA	72	20	
TLV	NOR	72	20	
VLE	PRT	72	20	
OEL	EU	72	20	
TLV-ACGIH		176	50	PEAU

## COLOPHANE

## Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
WEL	GBR	0,05		0,15				
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				0,002		mg/l		
Valeur de référence en eau de mer				0		mg/l		
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				0,007		mg/kg		
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				0,001		mg/kg		
Valeur de référence pour les microorganismes STP				1000		mg/l		
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				0		mg/kg		

## Santé –

## Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs			Effets sur les travailleurs				
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				1065 mg/kg bw/d				
Inhalation							10 mg/m3	
Dermique				1065 mg/kg bw/d				2131 mg/kg bw/d

## OXYDE DE ZINC

## Valeur limite de seuil

Type	état	TWA/8h		STEL/15min		Notes / Observations		
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm			
VLA	ESP	2		10				
VLEP	FRA	5						
TLV	NOR	5						
TLV-ACGIH		2		10				
Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC								
Valeur de référence en eau douce				2,6		mg/l		
Valeur de référence en eau de mer				0,61		mg/l		
Valeur de référence pour sédiments en eau douce				117,8		mg/kg		
Valeur de référence pour sédiments en eau de mer				56,5		mg/kg		
Valeur de référence pour les microorganismes STP				10		mg/l		
Valeur de référence pour la catégorie terrestre				35,6		mg/kg		

## Santé –



## ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL

## Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL

Voie d'exposition	Effets sur les consommateurs				Effets sur les travailleurs			
	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Orale				0,83 mg/kg bw/d				
Inhalation				2,5 mg/m3			0,5 mg/m3	5 mg/m3
Dermique				83 mg/kg bw/d				83 mg/kg bw/d

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié.

**8.2. Contrôles de l'exposition**

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.

Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.

Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

Le produit doit être utilisé en cycle fermé, dans un environnement fortement aéré et en présence de puissants dispositifs d'aspiration localisés.

Il convient de veiller à ce que les niveaux d'exposition soient les plus faibles possibles pour éviter les risques d'accumulation importante dans l'organisme. Gérer l'utilisation des dispositifs de protection individuelle de façon à garantir une protection maximale (ex. réduction des délais de remplacement).

**PROTECTION DES MAINS**

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. norme EN 374).

Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: compatibilité, dégradation, temps de rupture et perméabilité équivalentes.

Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie a priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

**PROTECTION DES PEAUX**

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/425 et norme EN ISO 20344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

Envisager la nécessité de fournir des vêtements antistatiques dans le cas où l'environnement de travail présenterait un risque d'explosion.

**PROTECTION DES YEUX**

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

**PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES**

En cas de dépassement de la valeur limite (ex. TLV-TWA) de la substance ou d'une ou de plusieurs des substances présentes dans le produit, Il est recommandé de faire usage d'un masque doté de filtre de type A dont la classe (1, 2 ou 3) devra être choisie en fonction de la concentration limite d'utilisation. (réf. norme EN 14387). En présence de gaz ou de vapeurs de nature différente et/ou de gaz ou de vapeurs contenant des particules (aérosol, fumées, brumes, etc.), il est nécessaire de prévoir des filtres de type combiné.

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires est nécessaire dans le cas où les mesures techniques adoptées ne seraient pas suffisantes pour limiter l'exposition du personnel aux valeurs de seuil prises en compte. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou dans le cas où le seuil olfactif serait supérieur au TLV-TWA correspondant et en cas d'urgence, faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou d'un respirateur à prise d'air externe (réf. norme EN 138). Pour choisir correctement le dispositif de protection des voies respiratoires, faire référence à la norme EN 529.

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL****CONTRÔLE DE L'EXPOSITION ENVIRONNEMENTALE**

Les émissions de processus de production, y compris celles d'appareillages de ventilation, doivent être contrôlées pour garantir le respect de la réglementation en matière de protection de l'environnement.

Les résidus du produit ne doivent pas être éliminés sans effectuer de contrôle des eaux rejetées ou de contrôle dans les cours d'eau.

**ACETATE D'ETHYLE**

Gants en caoutchouc butyle (temps d'ouverture > 480 minutes), caoutchouc Néoprène™, caoutchouc nitrile (temps d'ouverture jusqu'à 480 minutes).

**1,2-DICHLOROPROPANE**

Gants de protection, vêtements de protection, lunettes, masque avec filtre approuvé.

Matériaux et spécifications des gants:

- Gants Viton (épaisseur: 0,3-0,71 mm; temps de percée typique: 480 min) ou autres gants en élastomère fluoré (épaisseur: 0,5-1,5 mm; temps de percée typique: > 240 min);
- Gants PVA (épaisseur: 0,3 mm; temps de pénétration typique: 360 min);
- gants en néoprène (épaisseur: 0,75 mm; temps de percée typique: 60-120 min);
- gants en nitrile (épaisseur: 0,2-0,38 mm; temps de pénétration typique: 10-30 min).

**OXYDE DE ZINC**

Gants de protection (EN 374)

**RUBRIQUE 9. Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Etat Physique	liquide visqueux
Couleur	jaune paille
Odeur	caractéristique de solvant
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	Pas disponible
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	65 °C
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	< 21 °C
Taux d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	Pas disponible
Limite inférieure d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieure d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieure d'explosion	Pas disponible
Limite supérieure d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	>1

## ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL

Densité relative	Pas disponible
Solubilité	insoluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Pas disponible
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Pas disponible
Propriétés comburantes	Pas disponible

**9.2. Autres informations**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Aucun danger particulier de réaction avec d'autres substances dans les conditions normales d'utilisation.

**TOLUENE**

Éviter l'exposition à: lumière.

**ACETATE D'ETHYLE**

Il se décompose lentement en acide acétique et en éthanol sous l'action de la lumière, de l'air et de l'eau. Stable dans des conditions normales. Lors du stockage, il est lentement décomposé par l'eau.

**1,2-DICHLOROPROPANE**

Se décompose au contact de: flammes nues, surfaces surchauffées.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

**TOLUENE**

Risque d'explosion au contact de: acide sulfurique fumant, acide nitrique, perchlorate d'argent, dioxyde d'azote, halogénures non métalliques, acide acétique, nitrocomposés organiques. Peut former des mélanges explosifs avec: air. Peut réagir dangereusement avec: agents oxydants forts, acides forts, soufre.

**ACETATE D'ETHYLE**

Risque d'explosion au contact de: métaux alcalins, hydrures, oléum. Peut réagir violemment avec: fluor, agents oxydants forts, acide chloro-sulfurique, tert-butoxide de potassium. Forme des mélanges explosifs avec: air.

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

## 1,2-DICHLOROPROPANE

Risque d'explosion au contact de: aluminium,poudres métalliques.Peut réagir dangereusement avec: métaux alcalins,métaux alcalins terreux,amide de sodium.Forme des mélanges explosifs avec: air.

**10.4. Conditions à éviter**

Éviter le réchauffement. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Éviter toute source d'ignition.

## ACETATE D'ETHYLE

Éviter l'exposition à: lumière,sources de chaleur,flammes nues.

Sources d'inflammation.

**10.5. Matières incompatibles**

## ACETATE D'ETHYLE

Incompatible avec: acides,bases,forts oxydants,aluminium,nitrates,acide chloro-sulfurique.Matériaux non compatibles: matériaux plastiques.

Agents oxydants, acides, alcalis.

## OXYDE DE ZINC

Acides et bases.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Par décomposition thermique ou en cas d'incendie, des vapeurs potentiellement nocives pour la santé peuvent se libérer.

## ACETATE D'ETHYLE

Oxydes de carbone lors de la combustion.

## 1,2-DICHLOROPROPANE

Peut dégager: acide chlorhydrique.

## OXYDE DE ZINC

Des fumées de ZnO peuvent être générées pendant le traitement thermique.

**RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables**TOLUENE**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: ingestion de nourriture et d'eau contaminés; inhalation air ambiant; contact avec la peau de produits contenant la substance.

**N-HEXANE**

TRAVAILLEURS: inhalation; contact avec la peau.

POPULATION: inhalation air ambiant.

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**TOLUENE**

Exerce une action toxique sur le système nerveux central et périphérique en entraînant encéphalopathies et polyneuropathies); l'action irritante s'exerce sur la peau, la conjonctive, la cornée et l'appareil respiratoire.

**N-HEXANE**

L'action toxique chronique concerne le système nerveux central et périphérique; il est également sujet à un effet aigu. L'action irritante s'exerce sur l'appareil respiratoire, la conjonctive et la peau.

Effets interactifs**TOLUENE**

D'autres médicaments ou d'autres produits industriels peuvent interférer avec le métabolisme du toluène.

**N-HEXANE**

Une exposition simultanée au toluène et au méthyléthylcétone inhibe le métabolisme de la substance et la formation de 2,5-hexanedione (INRS, 2008).

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange:

> 20 mg/l

LD50 (Oral) du mélange:

>2000 mg/kg

LD50 (Dermal) du mélange:

Non classé (aucun composant important)

**TOLUENE**

LD50 (Or.) 5580 mg/kg Rat

LD50 (Der) 12124 mg/kg Rabbit

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

LC50 (Inh) 28,1 mg/l/4h Rat

NAPHTA LEGER (PETROLE), HYDRODESULFURE ET DESAROMATISE

LD50 (Or.) > 5000 mg/kg Rat

LD50 (Der) > 2000 mg/kg Rabbit

N-HEXANE

LD50 (Or.) 5000 mg/kg Rat

LD50 (Der) 3000 mg/kg Rabbit

1,2-DICHLOROPROPANE

LD50 (Or.) > 2200 mg/kg Rat

LD50 (Der) 10100 mg/kg Rabbit

LC50 (Inh) 9,4 mg/l/4h

TOLUENE

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.1

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley Cobb; mâle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50 = 5580 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: CL50 = 25,7 mg / L d'air

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 5000 mg / kg pc

Référence bibliographique: Données de toxicité pour la télémétrie: Liste VII, Smyth HF, Carpenter CP, Weil CS, Pozzani UC, Streigel JA et Nycum JS (1969)

ACETATE D'ETHYLE

Méthode: règle multi-substances pour le test de neurotoxicité 40 CFR partie 799 (58 FR 40262)

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande; mâle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50 > 20 000 mg / kg pc

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL****COLOPHANE**

Méthode: OCDE 423

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50&gt; 2000 mg / kg pc

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50&gt; 2000 mg / kg pc

**OXYDE DE ZINC**

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 401

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: DL50&gt; 5 000 mg / kg pc

Méthode: équivalente ou similaire à l'OCDE 403

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: CL50> 5 700 mg / m<sup>3</sup> d'air

Méthode: OCDE 402

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: DL50&gt; 2 000 mg / kg pc

**CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE**

Provoque une irritation cutanée

**TOLUENE**

Méthode: Méthode UE B.4

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: irritant

**1,2-DICHLOROPROPANE**

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: lapin

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: légèrement irritant

**COLOPHANE**

Méthode: OCDE 404

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

**OXYDE DE ZINC**

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: non irritant

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque une sévère irritation des yeux

**TOLUENE**

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: légèrement irritant

**ACETATE D'ETHYLE**

Méthode: OCDE 405

Fiabilité: 2

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

**1,2-DICHLOROPROPANE**

Méthode: LIGNES DIRECTRICES DE L'OCDE POUR LES ESSAIS DE PRODUITS CHIMIQUES 438

Fiabilité: 1

Espèce: Poulet

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: légèrement irritant

**COLOPHANE**

Méthode: OCDE 492

Fiabilité: 1

Espèce: humaine

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: Non classé

**OXYDE DE ZINC**

Méthode: Méthode UE B.5

Fiabilité: 1

Espèce: Lapin (blanc de Nouvelle-Zélande)

Voie d'exposition: oculaire

Résultats: non irritant

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

**TOLUENE**

Méthode: Méthode UE B.6

Fiabilité: 1



**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

Espèce: cobaye (albinos de l'Himalaya; femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

**COLOPHANE**

Méthode: OCDE 429  
Fiabilité: 1  
Espèce: Souris (CBA; femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

Sensibilisation cutanée  
**ACETATE D'ETHYLE**

Méthode: OCDE 406  
Fiabilité: 1  
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

**1,2-DICHLOROPROPANE**

Méthode: OCDE 429  
Fiabilité: 1  
Espèce: Souris (femelle)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

**OXYDE DE ZINC**

Méthode: OCDE 406  
Fiabilité: 1  
Espèce: cobaye (Dunkin-Hartley; femelles)  
Voie d'exposition: cutanée  
Résultats: non sensibilisant

**MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**TOLUENE**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.13 / 14-test in vitro  
Fiabilité: 2  
Espèce: S. typhimurium  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique  
Méthode: non indiquée - test in vivo  
Fiabilité: 2  
Espèce: Rat  
Voie d'exposition: intrapéritonéale  
Résultats: négatifs

**ACETATE D'ETHYLE**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471  
Fiabilité: 2  
Espèce: S. typhimurium  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique  
Méthode: équivalente ou similaire au test in vivo OCDE 474

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

Fiabilité: 2  
Espèce: hamster chinois (mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs

**1,2-DICHLOROPROPANE**

Méthode: test in vitro OCDE 471  
Fiabilité: 1  
Espèce: S. typhimurium  
Résultats: négatifs avec ou sans activation métabolique  
Méthode: EPA OPPTS 870.5395-test in vivo  
Fiabilité: 1  
Espèce: Souris (CD-1; mâle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs

**COLOPHANE**

Méthode: test in vitro OCDE 471  
Fiabilité: 1  
Espèce: S. typhimurium  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique

**OXYDE DE ZINC**

Méthode: équivalente ou similaire au test in vitro OCDE 471  
Fiabilité: 2  
Espèce: S. typhimurium  
Résultats: négatifs avec et sans activation métabolique  
Méthode: test OCDE 474 in vivo  
Fiabilité: 1  
Espèce: Souris (NMRI; mâle)  
Voie d'exposition: intrapéritonéale  
Résultats: négatifs

**CANCÉROGÉNÉ**

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

**TOLUENE**

Classé dans le groupe 3 (non classifiable comme cancérigène pour l'homme) par l'International Agency for Research on Cancer (IARC) - (IARC, 1999).  
La US Environmental Protection Agency (EPA) soutient que les "données ne permettent pas une évaluation du potentiel cancérigène".

**1,2-DICHLOROPROPANE**

Méthode: non indiquée  
Fiabilité: 1  
Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: négatifs  
Référence bibliographique: OCDE SIDS 1,2-DICHLOROPROPANE (2003)

**N-HEXANE**

La US Environmental Protection Agency (EPA) soutient que les "données ne permettent pas une évaluation du potentiel cancérigène" - (US EPA fichier en ligne 2015).

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL****OXYDE DE ZINC**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Souris (stock de Chester Beatty; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL &gt; 22 000 mg / L

Référence bibliographique: Walters M &amp; Roe FJC, Une étude des effets du zinc et de l'étain administrés par voie orale aux souris sur une période prolongée (1965)

**TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION**

Susceptible de nuire à la fertilité - Susceptible de nuire au fœtus

**ACETATE D'ETHYLE**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (CD-1; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 414

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: négatifs

Effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité

**TOLUENE**

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague\_Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC (fertilité) = 600 ppm

Référence bibliographique: Études de toxicité pour la reproduction et le développement du toluène II. Effets de l'exposition par inhalation sur la fertilité des rats, Ono A, Sekita K, Ogawa Y, Hirose A, Suzuki S, Saito M, Naito K, Kaneko T, Furuya T, Kawashima K, Yasuhara K, Matsumoto K, Tanaka S, Inoue T et Kurokawa Y (1996)

**1,2-DICHLOROPROPANE**

Méthode: EPA OTS 798.4700

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 0,024 autre:%

**COLOPHANE**

Méthode: OCDE 422

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (RccHan TM: WIST (SPF); mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatif, NOEL (fertilité) = 2500 ppm

**OXYDE DE ZINC**

Méthode: équivalente ou similaire à OCDE 416

Fiabilité: 2

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)  
Voie d'exposition: Orale  
Résultats: LOAEL (fertilité) 7,5 mg / kg pc / jour

Effets néfastes sur le développement des descendants  
TOLUENE

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Wistar)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: négatifs, NOAEC (développement) = 600 ppm

Référence bibliographique: Développement postnatal et comportement des rats Wistar après exposition prénatale au toluène, Thiel R et Chahoud I (1997)

1,2-DICHLOROPROPANE

Méthode: EPA OTS 798.4900

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague Dawley)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 30 mg / kg pc

COLOPHANE

Méthode: OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Sprague-Dawley)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL = (développement) = 2500 ppm

OXYDE DE ZINC

Méthode: OCDE 414

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: NOAEC (développement) 7,5 mg / m<sup>3</sup> d'air

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLÉS - EXPOSITION UNIQUE**

Peut irriter les voies respiratoires  
Peut provoquer somnolence ou vertiges

TOLUENE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité prganicible pour une exposition unique.

ACETATE D'ETHYLE

Sur la base des données disponibles et grâce au jugement d'experts, la substance est classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

1,2-DICHLOROPROPANE

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL****COLOPHANE**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

**OXYDE DE ZINC**

Sur la base des données disponibles et du jugement d'experts, la substance n'est pas classée dans la classe de toxicité pour les organes cibles pour une exposition unique.

Organes cibles

**TOLUENE**

Système nerveux central

**ACETATE D'ETHYLE**

Système nerveux central

Voie d'exposition

**TOLUENE**

inhalation

**ACETATE D'ETHYLE**

Inhalation

**TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION RÉPÉTÉE**

Risque présumé d'effets graves pour les organes

**TOLUENE**

Méthode: équivalente ou similaire à la méthode UE B.26

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL = 625 mg / kg pc / jour

Méthode: Méthode UE B.29

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (F344 / N; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEC = 625 ppm

**ACETATE D'ETHYLE**

Méthode: équivalente ou similaire à EPA OTS 795.2600

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 900 mg / kg pc / jour

Méthode: EPA OTS 798.2450

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (CrI: CD@BR; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Inhalation

Résultats: LOEC 350 ppm

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

## 1,2-DICHLOROPROPANE

Méthode: méthodologie NTP standard

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Fischer 344; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 500 mg / kg pc / j.

Référence bibliographique:

Méthode: non indiquée

Fiabilité: 1

Espèce: Souris (B6C3F1)

Voie d'exposition: Inhalation (vapeurs)

Résultats: NOAEL 15 ppm

## COLOPHANE

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: négatifs, NOAEL = 5000 ppm

## OXYDE DE ZINC

Méthode: OCDE 408

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: Orale

Résultats: NOAEL 31,52 mg / kg pc

Méthode: OCDE 413

Fiabilité: 1

Espèce: Rat (Wistar; mâle)

Voie d'exposition: Inhalation (aérosol)

Résultats: NOAEL 1,5 mg / m<sup>3</sup> d'air

Méthode: OCDE 410

Fiabilité: 2

Espèce: Rat (Sprague-Dawley; mâle / femelle)

Voie d'exposition: cutanée

Résultats: LOAEL 75 mg / kg pc / jour

Organes cibles

TOLUENE

neurologique

Voie d'exposition

TOLUENE

inhalation

**DANGER PAR ASPIRATION**

Toxique par aspiration

**RUBRIQUE 12. Informations écologiques**

Ce produit doit être considéré comme dangereux pour l'environnement, il est toxique pour les organismes aquatiques et a long terme des effets négatifs sur le milieu aquatique.

**12.1. Toxicité**

## ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL

## OXYDE DE ZINC

LC50 - Poissons	1,1 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss
EC50 - Crustacés	1,7 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	0,14 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata
NOEC Chronique Poissons	0,53 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	0,024 mg/l

## TOLUENE

LC50 - Poissons	5,5 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	3,78 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	134 mg/l/72h
EC10 Algues / Plantes Aquatiques	10 mg/l/72h
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	10 mg/l

NAPHTA LEGER (PETROLE),  
HYDRODESULFURE ET DESAROMATISE

LC50 - Poissons	8,2 mg/l/96h Pimephales promelas
EC50 - Crustacés	4,5 mg/l/48h Daphnia magna
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	3,1 mg/l/72h Pseudokirchnerella subcapitata

**12.2. Persistence et dégradabilité**

## TOLUENE

Facilement dégradable dans l'eau.

## ACETATE D'ETHYLE

Rapidement dégradable, 60% en 10 jours.

## COLOPHANE

Facilement dégradable dans l'eau, 80% en 28 jours.

## OXYDE DE ZINC

Solubilité dans l'eau 2,9 mg/l

NON rapidement dégradable

## ACETATE D'ETHYLE

Solubilité dans l'eau &gt; 10000 mg/l

Rapidement dégradable

## TOLUENE

Solubilité dans l'eau 100 - 1000 mg/l

Rapidement dégradable

## COLOPHANE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

NAPHTA LEGER (PETROLE),  
HYDRODESULFURE ET DESAROMATISE

## ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL

Rapidement dégradable

N-HEXANE

Solubilité dans l'eau 0,1 - 100 mg/l

Rapidement dégradable

1,2-DICHLOROPROPANE

Solubilité dans l'eau 1000 - 10000 mg/l

NON rapidement dégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

OXYDE DE ZINC

BCF > 175

ACETATE D'ETHYLE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 0,68

BCF 30

TOLUENE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 2,73

BCF 90

COLOPHANE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 3

BCF 56,23

N-HEXANE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 4

BCF 501,187

1,2-DICHLOROPROPANE

Coefficient de répartition  
: n-octanol/eau 1,99

### 12.4. Mobilité dans le sol

COLOPHANE

Coefficient de répartition  
: sol/eau 3,7289

NAPHTA LEGER (PETROLE),  
HYDRODESULFURE ET DESAROMATISE  
Coefficient de répartition



**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

: sol/eau	2
N-HEXANE	
Coefficient de répartition : sol/eau	3,34
1,2-DICHLOROPROPANE	
Coefficient de répartition : sol/eau	1,72

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage supérieur à 0,1%.

**12.6. Autres effets néfastes**

Informations pas disponibles

**RUBRIQUE 13. Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

Au transport des déchets peut être applicable l'ADR.

**EMBALLAGES CONTAMINÉS**

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

**ACETATE D'ETHYLE**

Jeter comme déchet dangereux. Récupérez ou recyclez si possible. Sinon incinération. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Élimination du récipient: vider complètement le récipient. Les contenants vides peuvent contenir des résidus hautement inflammables. Ne pas couper, broyer, perforez, souder ou éliminer les conteneurs à moins que des précautions adéquates n'aient été prises contre ce danger. Ne retirez pas les étiquettes des contenants avant de les avoir nettoyées. Envoi vers récupération de tambour ou récupération de métal.

**OXYDE DE ZINC**

L'attribution d'un numéro de code de déchet, conformément au catalogue européen des déchets, doit être effectuée en accord avec la société régionale d'élimination des déchets.

**RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport****14.1. Numéro ONU**

ADR / RID, IMDG, 1133  
IATA:

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR / RID: ADHESIVES  
IMDG: ADHESIVES

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

IATA: ADHESIVES

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

ADR / RID: Classe: 3 Etiquette: 3



IMDG: Classe: 3 Etiquette: 3



IATA: Classe: 3 Etiquette: 3

**14.4. Groupe d'emballage**ADR / RID, IMDG, II  
IATA:**14.5. Dangers pour l'environnement**

ADR / RID: NO

IMDG: NO

IATA: NO

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

ADR / RID: HIN - Kemler: 33

Quantités  
Limitées: 5 LCode de  
restriction en  
tunnels: (D/E)

Special Provision: 640D

IMDG: EMS: F-E, S-D

Quantités  
Limitées: 5 L

IATA: Cargo:

Quantité  
maximale: 60  
LMode  
d'emballage:  
364

Pass.:

Quantité  
maximale: 5  
LMode  
d'emballage:  
353

Instructions particulières:

A3

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Informations non pertinentes

**RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Catégorie Seveso - Directive 2012/18/CE  
: P5c-E2Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**Produit

Point 3 - 40

Substances contenues

Point 48 TOLUENE N° Reg.:  
01-2119471310-51-  
XXXX

Point 28 1,2-  
DICHLOROPROPAN  
E N° Reg.: 01-  
2119557878-16-  
XXXX

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage supérieur à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Reg. (CE) 649/2012

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam

;

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

;

Aucune

Contrôles sanitaires

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange

/

des substances indiqués dans la section 3 n`a été effectuée.

**RUBRIQUE 16. Autres informations**

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

**Flam. Liq. 2**

Liquide inflammable, catégorie 2

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

<b>Carc. 1B</b>	Cancérogénicité, catégorie 1B
<b>Repr. 2</b>	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
<b>Acute Tox. 4</b>	Toxicité aiguë, catégorie 4
<b>Asp. Tox. 1</b>	Danger par aspiration, catégorie 1
<b>STOT RE 2</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, catégorie 2
<b>Eye Irrit. 2</b>	Irritation oculaire, catégorie 2
<b>Skin Irrit. 2</b>	Irritation cutanée, catégorie 2
<b>STOT SE 3</b>	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
<b>Skin Sens. 1</b>	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 1</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 1
<b>Aquatic Chronic 2</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 2
<b>Aquatic Chronic 3</b>	Danger pour le milieu aquatique, toxicité chronique, catégorie 3
<b>H225</b>	Liquide et vapeurs très inflammables.
<b>H350</b>	Peut provoquer le cancer.
<b>H361d</b>	Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H361f</b>	Susceptible de nuire à la fertilité.
<b>H361fd</b>	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
<b>H302</b>	Nocif en cas d'ingestion.
<b>H332</b>	Nocif par inhalation.
<b>H304</b>	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
<b>H373</b>	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
<b>H319</b>	Provoque une sévère irritation des yeux.
<b>H315</b>	Provoque une irritation cutanée.
<b>H335</b>	Peut irriter les voies respiratoires.
<b>H317</b>	Peut provoquer une allergie cutanée.
<b>H336</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>H410</b>	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H411</b>	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>H412</b>	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>EUH066</b>	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**LÉGENDE:**

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS NUMBER: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE NUMBER: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement CE 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international pour le transport des marchandises dangereuses
- IMO: International Maritime Organization
- INDEX NUMBER: Numéro d'identification dans l'Annexe VI du CLP
- LC50: Concentration mortelle 50%
- LD50: Dose mortelle 50%
- OEL: Niveau d'exposition sur les lieux de travail
- PBT: Persistant, bio-accumulant et toxique selon le REACH
- PEC: Concentration environnementale prévisible
- PEL: Niveau prévisible d'exposition

**ADHÉSIF NÉOPRÉNIQUE UNIVERSEL**

- PNEC: Concentration prévisible sans effet
- REACH: Règlement CE 1907/2006
- RID: Règlement pour le transport international des marchandises dangereuses par train
- TLV: Valeur limite de seuil
- TLV PIC: Concentration qui ne doit être dépassée à aucun moment de l'exposition au travail.
- TWA STEL: Limite d'exposition à court terme
- TWA: Limite d'exposition moyenne pondérée
- VOC: Composé organique volatile
- vPvB: Très persistant et bio-accumulant selon le REACH
- WGK: Wassergefährdungsklassen (Deutschland).

**BIBLIOGRAPHIE GENERALE:**

1. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH)
  2. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP)
  3. Règlement (UE) 790/2009 du Parlement européen (I Atp. CLP)
  4. Règlement (UE) 2015/830 du Parlement européen
  5. Règlement (UE) 286/2011 du Parlement européen (II Atp. CLP)
  6. Règlement (UE) 618/2012 du Parlement européen (III Atp. CLP)
  7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
  8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
  9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
  10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
  11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
  12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
  13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
  14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
  15. Règlement (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
  16. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
- The Merck Index. - 10th Edition
  - Handling Chemical Safety
  - INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
  - Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
  - N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
  - Site Internet IFA GESTIS
  - Site Internet Agence ECHA
  - Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

**Note pour les usagers:**

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.

Fournir une formation appropriée au personnel chargé de l'utilisation de produits chimiques.

La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul figurant dans l'Annexe

I du CLP, sauf autres indications figurant dans les sections 11 et 12.

Les méthodes d'évaluation des propriétés physicochimiques figurent dans la section 9.